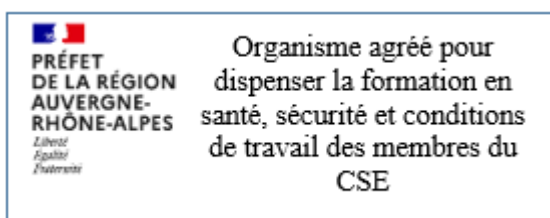


**CATALOGUE DE FORMATIONS
2022
DROIT DE LA SANTE AU TRAVAIL
DROIT SOCIAL**



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
L.6313-1-1° Actions de formation

EDITO

Madame, Monsieur,

Spécialiste de la santé au travail, le cabinet **POUEY AVOCATS** propose des formations claires et pratiques intégrant les nouveautés issues de la loi du 2 août 2021.

Au-delà de nos formations en inter, nous pouvons vous proposer des formations en intra.

Olivier POUEY
Avocat Associé

LOI POUR RENFORCER LA PREVENTION EN SANTE AU TRAVAIL DU 02 AOÛT 2021



Durée : 1/2 journée



En inter : 2022

PARIS :

- 25 janvier
- 15 mars

LYON :

- 27 janvier
- 17 mars

Objectifs

- Maîtriser les apports de la loi du 2 août 2021 et son impact sur le fonctionnement des services de prévention et de santé au travail

Programme

1. Renforcer la prévention au sein des entreprises et décloisonner la santé publique et la santé au travail

- De nouvelles obligations pour les entreprises en matière d'évaluation des risques professionnels
- Plusieurs mesures pour améliorer la formation santé des représentants du personnel
- La création d'un passeport de prévention
- La prévention des risques chimiques : les polyexpositions prises en compte

2. Définir l'offre de services à fournir par les services de prévention et de santé au travail aux entreprises et aux salariés, notamment en matière de prévention et d'accompagnement

- Les nouvelles missions des SPST
- Un renforcement des équipes des SPST
- Une clarification des règles de tarification
- Un fonctionnement assoupli et modernisé
- Un étroit contrôle administratif

3. Mieux accompagner certains publics, notamment vulnérables ou en situation de handicap et lutter contre la désinsertion professionnelle

- Modalités du suivi médical à distance
- La visite de mi-carrière : comment organiser cette visite ?
- Un retour en entreprise des salariés après un arrêt de longue durée mieux organisé
- Un meilleur suivi des travailleurs intérimaires
- Un meilleur suivi des travailleurs ayant plusieurs employeurs
- Un suivi postexposition élargi pour les salariés exposés à un risque dangereux
- Un accès simplifié aux dossiers médicaux du salarié
- Les mesures visant à lutter contre la désinsertion professionnelle



Tout public



Inter : 600 € HT par personne



Agrément Qualiopi

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocat
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste



1 jour



En inter : 2022

PARIS :

- 11 janvier
- 13 septembre

LYON :

- 20 janvier
- 1^{er} septembre



Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste

L'INAPTITUDE AU TRAVAIL

Objectifs

- Acquérir, améliorer ou entretenir ses connaissances en matière d'inaptitude au travail
- Connaître l'état du droit positif en matière d'inaptitude au travail

Programme

1. La constatation de l'inaptitude

- Le rôle du médecin du travail
- Les examens médicaux pouvant donner lieu à un avis d'inaptitude
- La procédure de constatation de l'inaptitude
- Un renforcement des mesures préventives
- Une présomption d'aptitude à la suite d'un accident ou d'une maladie

2. La contestation des avis du médecin du travail devant le Conseil de Prud'hommes selon la procédure accélérée au fond

- La procédure de contestation des avis du médecin du travail
- Les décisions appliquant la réforme sur la contestation des avis du médecin du travail : état de la jurisprudence

3. Le reclassement du salarié inapte

- Les cas dans lesquels l'employeur n'a pas à effectuer des recherches de reclassement
- La consultation préalable du CSE
- La recherche de reclassement

4. Le licenciement pour inaptitude

- La justification du licenciement : motifs légitimes
- Les suites du licenciement
- Les indemnités liées au licenciement pour inaptitude (professionnelle ou non professionnelle)
- Les sanctions applicables au licenciement irrégulier, abusif ou nul



1 jour



En inter : 2022

PARIS :

- 11 janvier
- 13 septembre

LYON :

- 20 janvier
- 1^{er} septembre



**Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire**



**Inter : 600 € HT par
personne**



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

**Olivier POUHEY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste**

5. Les cas particuliers

- L'intercurrence d'une procédure d'inaptitude et d'un projet de rupture conventionnelle
- Les salariés en CDD
- Les salariés déclarés invalides
- Les travailleurs intérimaires
- Les salariés protégés



1/2 journée



En inter : 2022

PARIS :

- 18 janvier
- 22 novembre

LYON :

- 13 janvier
- 29 novembre



Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 400 € HT par
personne



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

Olivier POUÉY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste

L'INAPTITUDE AU TRAVAIL : ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE (recyclage)

Objectifs

- Actualiser ses connaissances en matière d'inaptitude au travail
- Connaître l'état du droit positif en matière d'inaptitude au travail

Programme

1. La constatation de l'inaptitude

- Le rôle du médecin du travail
- Les examens médicaux pouvant donner lieu à un avis d'inaptitude

2. La détermination de l'origine de l'inaptitude professionnelle ou non professionnelle

3. La consultation du CSE sur les propositions de reclassement

4. L'obligation de reclassement

- Restriction du périmètre de la recherche de reclassement issue des Ordonnances Macron
- Le respect de l'obligation de reclassement en cas de nouvelle suspension du contrat de travail
- Refus du salarié d'une proposition de poste
- Proposition des postes en CDD
- Non-application de l'obligation de reclassement aux apprentis
- Mention de l'impossibilité de reclassement dans la lettre de licenciement
- Egalité de traitement à l'égard des travailleurs handicapés

5. La nécessité de solliciter le médecin du travail sur le reclassement

- Obligation de solliciter le médecin du travail sur les postes de reclassement
- Incidence de l'absence de réponse du médecin du travail

6. Les modes de rupture du contrat autres que le licenciement

- Rupture conventionnelle
- Résiliation judiciaire



1/2 journée



En inter : 2022

PARIS :

- 18 janvier
- 22 novembre

LYON :

- 13 janvier
- 29 novembre



Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 400 € HT par
personne



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste

7. Le licenciement pour inaptitude d'un salarié protégé

8. La reprise du versement du salaire

9. La contestation des avis du médecin du travail

- La procédure de contestation des avis du médecin du travail depuis le 1er janvier 2020
- Les décisions appliquant la réforme sur la contestation des avis du médecin du travail : état de la jurisprudence rendue en 2021



3 jours



En inter : 2022

PARIS : 12,13,14 janvier
2,3,4 mai

LYON : 18,19,20 janvier
9,10,11 mai



Ressources humaines



Inter : 1 800 € HT



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste

LE DROIT DE LA SANTE AU TRAVAIL

Objectifs

- Le droit de la Santé au travail a pris une place importante
- Face aux obligations de l'employeur et les risques, le connaître est devenu indispensable

Programme

PARTIE 1 : La prévention des risques en matière de santé et sécurité au travail

Chapitre 1 : Les sources du droit de la santé et de la sécurité au travail

1. Les sources supranationales

- Les sources internationales
- Les principaux textes de l'Union européenne visant la santé et la sécurité au travail

2. Les sources nationales

- Sources étatiques
- Sources conventionnelles

3. Les sources techniques

- Les normes ISO
- Les autres normes en santé et sécurité au travail

Chapitre 2 : Les acteurs de la prévention

1. Les acteurs de l'entreprise contribuant à la prévention des risques

- L'employeur, managers, salariés
- Le « préventeur » de l'entreprise
- Les représentants du personnel
- Les personnels de santé au travail de l'entreprise
→ Complémentarité et coordination des acteurs dans une démarche collective partagée
→ Démarche de management de la prévention avec une approche participative



3 jours



En inter : 2022

**PARIS : 12,13,14 janvier
2,3,4 mai**

**LYON : 18,19,20 janvier
9,10,11 mai**



Ressources humaines



Inter : 1 800 € HT



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

**Olivier POUHEY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste**

2. Les acteurs extérieurs à l'entreprise

- Les SPSTI
- Les services de l'Etat
- Les organismes de sécurité sociale
- Les organismes spécialisés

Chapitre 3 : La mise en œuvre de la prévention

1. L'obligation de sécurité et les principes généraux de la prévention

- L'obligation de sécurité
→ Les obligations du salarié
- Les principes généraux de la prévention
→ Santé au travail et QVCT

2. Les outils de la prévention

- Le règlement intérieur
- L'évaluation des risques et le DUERP
- Documents obligatoires
- L'information et la formation
- L'affichage
- La coordination de l'intervention de plusieurs entreprises

3. Les situations de danger grave et imminent

- Le droit d'alerte
- Le droit de retrait

PARTIE 2 : La réalisation des risques en matière de santé et sécurité au travail

Chapitre 4 : Les risques professionnels

1. Définition des différents risques professionnels

- L'accident du travail
- Les accidents de trajet
- Les maladies professionnelles

2. Les principales familles de risque

- RPS
- TMS
- Addictions, ...
→ Cas du télétravail



3 jours



En inter : 2022

PARIS : 12,13,14 janvier
2,3,4 mai

LYON : 18,19,20 janvier
9,10,11 mai



Ressources humaines



Inter : 1 800 € HT



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste

→ Prestations du régime général : maladie, accidents du travail (AT), maladies professionnelles (MP), temps partiel thérapeutique

→ Le contrôle des arrêts de travail

→ Notions d'incapacité, invalidité, nouvelle lésion, rechute

Chapitre 5 : Le régime de l'inaptitude et le maintien dans l'emploi

1. L'inaptitude

- La définition de l'inaptitude
- La déclaration d'inaptitude
- La contestation de l'avis d'inaptitude (et plus largement des avis du médecin du travail avec les dernières actualités)

2. Le reclassement

- Les conditions du reclassement
- Le refus du salarié du reclassement

3. Le licenciement pour inaptitude

- Les modalités du licenciement pour inaptitude
- Les indemnités du licenciement pour inaptitude

Chapitre 6 : La sanction

3. Le contentieux prud'homal

- Focus sur le contentieux harcèlement moral
- Focus sur la compétence *materiae* du conseil de prud'hommes

4. La tarification des AT/MP

- Les règles de tarification
- L'incidence des fautes (faute inexcusable, faute intentionnelle)

5. La responsabilité pénale

- Les personnes responsables
- Les principales infractions et sanctions encourues
→ Apports du jugement France Telecom

Exercices pratiques

- Etude et analyse d'arrêts de jurisprudence
- Réponse aux questions pratiques des participants



1/2 journée



En inter : 2022

PARIS :

- 1^{er} février
- 6 décembre

LYON :

- 8 mars
- 15 décembre



Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 400 € HT par
personne



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

Olivier POUÉY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste

LA DEMATERIALISATION DU DOSSIER MEDICAL EN SANTE AU TRAVAIL (DMST)

Objectifs

- Actualiser ses connaissances en matière de droit de la santé au travail et plus particulièrement concernant la conservation des données de santé
- Vérifier la conformité de vos dossiers au RGPD

Programme

1. Les modalités de la dématérialisation du dossier médical en santé au travail

- Les textes applicables
 - Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, dit « RGPD »
 - Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018
- Les obligations incombant au responsable d'un traitement de données personnelles
 - Principes relatifs au traitement des données à caractère personnel

2. Le contenu du DMST et les éléments communicables au salarié

- Contenu du DMST
- Eléments communicables
 - Principe
 - Exceptions à la communication

3. Les modalités de copie et de destruction du DMST

- Ordonnance n°2017-29 du 12 janvier 2017
- Documents médicaux concernés
- Conditions de numérisation des documents papiers



1 jour



En inter : 2022

PARIS :

- 10 mai
- 8 décembre

LYON :

- 12 mai
- 19 septembre



Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



Agrément QUALIOP1

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Objectifs

- Acquérir, améliorer ou entretenir ses connaissances en matière de risques psychosociaux.
- Connaître le cadre juridique relatif aux risques psychosociaux.

Programme

1. Le contexte législatif et réglementaire

L'obligation de sécurité de l'employeur, ses conséquences sur la protection de la santé mentale

2. Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?

- Stress au travail
- Harcèlement moral
- Harcèlement sexuel
- Agissements sexistes
- Violence au travail et incivilités
- Burn out – Bore out
 - La qualité de vie au travail
 - Focus sur la charge de travail : l'évaluer pour chaque collaborateur, une obligation forte pour les entreprises avec de nouveaux risques juridiques (fragilisation du forfait jours, reconnaissance de la faute inexcusable, ...)

3. Obligations et responsabilités de l'employeur

- La protection de la santé mentale des salariés
- Identifier les risques et prévenir les risques
- Gérer les alertes
 - Focus sur l'enquête

4. Un système de réparation des risques psychosociaux compliqué

- Accident du travail – la problématique du fait soudain « *le choc psychologique* »
- Maladie professionnelle
- Absence de tableau de maladie professionnelle

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste



1 jour



En inter : 2022

PARIS :

- 10 mai
- 8 décembre

LYON :

- 12 mai
- 19 septembre



**Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire**



**Inter : 600 € HT par
personne**



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

**Olivier POUEY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste**

- La problématique du taux d'incapacité
- Les contraintes de la procédure à engager devant un comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP)
- La composition de la commission C.R.R.M.P.

5. Les risques psychosociaux en justice

- En matière civile
- En matière pénale

Exercices pratiques

- Etude de cas concrets
- Réponses aux questions pratiques des participants



1 jour



En inter : 2022

PARIS :

- 9 juin
- 8 décembre

LYON :

- 15 mars
- 19 septembre



Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de
l'équipe pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

Olivier POUÉY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste

LES RESPONSABILITES JURIDIQUES DU MEDECIN DU TRAVAIL

Objectifs

- Maîtriser les diverses responsabilités du médecin du travail dans le cadre de son exercice professionnel.
- Identifier les contentieux juridiques possibles et les juridictions auprès desquelles le médecin du travail peut être appelé à répondre de ses actes et décisions.

Programme

1. La responsabilité civile du médecin du travail

- Responsabilité contractuelle
- Responsabilité délictuelle
- Responsabilité civile professionnelle
- Analyse des décisions rendues

2. La responsabilité pénale du médecin du travail

- Infractions susceptibles d'engager la responsabilité pénale du médecin du travail :
- Non-assistance à personne en danger
- Atteintes involontaires à la vie ou l'intégrité des personnes
- Violation du secret professionnel
- Faux en matière de certificat médicaux
- Sanctions encourues

3. La responsabilité ordinale du médecin du travail

- Obligations déontologiques des médecins du travail
- Les certificats médicaux : les recommandations du Conseil de l'Ordre des médecins
- Le dossier médical en santé au travail : contenu, accès et transmission
- Procédure de mise en cause auprès de l'Ordre des médecins
- Actes du médecin du travail jugés contraires aux règles déontologiques – Analyse des décisions récentes



1 jour



En inter : 2022

PARIS :

- 9 juin
- 8 décembre

LYON :

- 15 mars
- 19 septembre



Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de
l'équipe pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

Olivier POUEY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste

Exercices pratiques

- Etude de cas.
- Réponses aux questions pratiques des participants.



1 jour



En inter : 2022

PARIS :

- 25 janvier
- 29 septembre

LYON :

- 3 mai
- 3 octobre



Médecins du travail
Collaborateurs médecins
Autres membres de l'équipe
pluridisciplinaire



Inter : 600 € HT par
personne



Agrément QUALIOPI

Formateurs :

Olivier POUHEY, avocat
Ophélie PLATEAU, avocate
Lucie SAGNARD, juriste
Maxime DUFOUR, juriste

LE SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES FONCTIONNAIRES

Objectifs

- Connaître les règles applicables aux agents et salariés travaillant pour la fonction publique territoriale, d'Etat et hospitalière, dans le contexte de l'aptitude médicale au travail, du contrôle des droits à congé maladie, de l'indemnisation des pathologies professionnelles.
- Maîtriser les particularités de la notion d'aptitude, d'inaptitude et de maintien en emploi dans les trois fonctions publiques.

Programme

1. L'examen médical d'embauche

2. Le suivi médical en cours de carrière

- Lors de chaque prise de poste
- Examen périodique
 - Suivi simple
 - Surveillance médicale renforcée
 - Suivi médical post-professionnel

3. L'inaptitude au travail d'un fonctionnaire

- Constat de l'inaptitude
- Adaptation du poste de travail
- Affectation sur un autre emploi du même corps
- Reclassement du fonctionnaire dans un autre corps
- Absence de reclassement

BULLETIN D'INSCRIPTION

Par courriel	Par courrier	Téléphone / Fax
afabre@pouey-avocats.com	POUEY AVOCATS Service formation 86 rue Paul Bert 69446 LYON cedex 03	Tél : 04 81 13 09 40 Fax : 04 81 13 09 47

ETABLISSEMENT

Etablissement :
 Adresse :
 Courriel :
 Tél : Fax :

PARTICIPANT

M/MME :
 Fonction :
 Courriel :

RESPONSABLE DE FORMATION

M/MME :
 Fonction :
 Courriel : Tél :

ADRESSE DE FACTURATION

A remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'un autre établissement

Nom de l'organisme collecteur :
 Adresse :
 N° de prise en charge du dossier : Personne à contacter :
 Tél : Fax : Courriel :

FORMATION

Titre :
 Nombre de jours : Dates : Lieu :
 Tarifs :€ HT€ TTC (TVA : 20%)

A :
 Le :
 Cachet et signature

- Ci-joint un chèque à l'Ordre de POUHEY AVOCATS
- Règlement à réception de la facture
- Règlement effectué par l'Organisme collecteur
- Envoyer la facture en exemplaires à cette adresse :
 (si différente de celle de l'établissement ou de l'organisme collecteur)

